



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

SÉANCE DU 4 AVRIL 2024

Présents : Patrice PRIMAULT, Sylvain BLONDON, Gaëlle LISCI, Ingrid JENNY, Stéphanie BRUN, Lionel PRICAZ, Adrien BILLET, Joachim LACROIX.

Absent excusé : Favie LIZÉ (procuration à Gaëlle LISCI), Guillaume CLERC.

Absent : Christine SALLANSONNET, Estelle BARAT.

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Quorum : 5

Mme Ingrid JENNY est nommée Secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Délibérations** :

* **n° 2024/04/01 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
2023**

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Sylvain BLONDON, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Patrice PRIMAULT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		541 828.14	-141 315.11	
Résultat affecté	-141 315.11			
Opérations de l'exercice	-482 819.35	639 076.15	-134 398.27	163 096.07
Résultat de l'exercice		156 256.8		28 697.80
Résultats cumulés		556 769.83	-112 617.31	
Résultat global à la clôture			444 152.52	

2° - **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote à l'unanimité des présents

*** n° 2024/04/02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vote à l'unanimité des présents

*** n° 2024/04/03 : AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Vu les résultats 2023 de la Commune de CERCIER faisant apparaître :

- un déficit au Budget Principal de l'exercice 2023 de **112 617.31 euros en section d'investissement**
- un excédent au Budget Principal de l'exercice 2023 de **556 769.83 euros, en section de fonctionnement.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

*** n° 2024/04/06 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition de 2024 des taxes directes locales.

Il propose, pour 2024, les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti → **16.23 %** (4.20 % part communale et 12.03 % part départementale en 2023)
- Taxe sur le foncier non bâti → **25.35 %** (25.35 % pour 2023)
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires → **6.30 %**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **adopte** les taux d'imposition des trois taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.

Vote à l'unanimité des présents

*** n° 2024/04/07 : RENOUELEMENT CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLICQUE AVEC TDF**

Afin de diffuser un multiplex radio DAB+ , la commune et TDF ont décidé de renouveler la convention d'occupation du domaine public à passer. Monsieur le Maire en donne lecture à l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention d'occupation du domaine public à passer avec TDF ;
- **Donne tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Vote à l'unanimité des présents

*** n° 2024/04/08 : DENOMINATION DE RUES**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

**Après en avoir délibéré,
le conseil municipal,**

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue :

➤ Adopte les dénominations suivantes :

- Impasse du Quart

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Vote à l'unanimité des présents

➤ **Informations et questions diverses :**

- **Affaires scolaires**

Lors du conseil d'école du 2nd trimestre les points suivants ont été évoqués :

- Question à Sylvie MERMILLOD : au vu de l'augmentation prévue du nombre d'élèves à la prochaines rentrée scolaire et pour répondre à la surcharge de la classe de maternelle, les parents d'élèves se demandent comment les enfants vont être accueillis, les locaux sont exigus, l'ouverture

d'une classe supplémentaire sera sûrement nécessaire mais ne sera possible qu'en supprimant la salle de motricité. Ils demandent à Sylvie MERMILLOD, vice-présidente à la CCPC, chargée des affaires scolaires si un projet de nouvelle école ou d'agrandissement est prévu pour CERCIER. La quantité de matériel périscolaire (chaises et tables) doit être contrôlé pour pouvoir accueillir tous les enfants.

Mme MERMILLOD répond qu'il n'y a pas de projet pour le moment pour notre commune, d'autres communes sont pour le moment prioritaires, au vu de leurs effectifs et de leur capacité d'accueil.

- Le ménage de l'école pose problème : pas toujours bien fait, produits laissés à portée de main des enfants, produits qui se volatilisent, etc. La CCPC est au courant et cette situation se retrouve également dans d'autres écoles de la Communauté de Communes.
 - Des chasses d'eau ne fonctionnent pas, des climatisations ont été installées dans l'Algeco mais les enseignantes sont en attente de savoir les faire fonctionner. Mme MERMILLOD annonce que les portes de classes donnant sur la cour seront changées dans les deux ans à venir.
 - Les parents d'élève demandent également à la mairie plus de souplesse pour la réservation des repas de cantine. Il est répondu que nous dépendons d'un prestataire qui bloque les réservations 48h à l'avance. Nous ne pouvons donc pas faire mieux.
 - La directrice de l'école remercie la commune pour la subvention versée.
-
- Le chauffage connaît encore des défaillances, elles font suite aux diverses coupures d'électricité. Il faut penser à modifier le coffrage de l'installation dans la petite salle afin de faciliter son accès lorsqu'une intervention est nécessaire.
 - La quantité de matériel périscolaire (chaises et tables) doit être contrôlée pour pouvoir accueillir tous les enfants

- **Formation premiers secours**

La première journée de formation a lieu la semaine prochaine, une seconde journée est prévue le 7 septembre et une troisième journée est en cours de réservation puisque d'autres habitants de la commune sont intéressés.

- **Urbanisme**

Déclaration préalable :

- 24A0008 : Pose d'une clôture – annulée – GUYARD Nicolas – Chemin de Menoux
- 24A0009 : Remplacement toiture – favorable – EXCOFFIER Christian – La Trossaz

- 24A0010 : Pose de panneaux photovoltaïques – favorable – CAZAMPOURE Bertrand – Les Pratz
- 24A0011 : Changement de fenêtres et volets – favorable – RIMBOD Jules – Chez Papet
- 24A0012 : Réfection de toiture – favorable – RIMBOD Jean-Paul et Jules – Chez Papet
- 24A0013 : Pose d'une clôture – favorable – GUYARD Nicolas – Chemin de Menoux
- 24A0014 : Sécurisation d'un bâtiment – favorable- AUDIBERT Marc – Les Pratz

Permis de construire :

- 24A0001 : Construction d'une maison individuelle – Attente de pièces complémentaires – BOVET Vadim
- 24A0002 : Carport + abri jardin – Attente de pièces complémentaires – RINGOT Florent – La Trossaz

Gaëlle LISCI prend la parole pour annoncer et remettre en main propre à Monsieur le Maire, sa démission de son poste d'adjoint au Maire et de conseillère municipale.

Fin de la séance à 21h30.

Le Maire
Patrice PRIMAULT



La secrétaire
Ingrid JENNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ingrid Jenny', is written over the printed name.